

**DA 330 - 13.04**

## **CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT « AU MOULIN » D'UN ESPACE DE DÉTENTE ET DE LOISIRS AU BORD DU RHÔNE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce projet d'aménagement du secteur "Au Moulin" prend place dans un large projet de valorisation et de protection des rives du Rhône. Le Moulin étant un lieu privilégié bénéficiant d'un accès direct au Rhône. La première étape, actuellement en chantier, est la réalisation d'un cheminement piétonnier le long du fleuve, la deuxième étape est le projet présenté ici. La troisième étape consistera à intégrer les parcelles ouest, occupées par des logements; la cabine des SIG ainsi que la renaturation du Nant des Avanchets.

Le projet se veut respectueux de cet environnement sensible. Il résulte d'un processus de planification à plus large échelle s'intégrant dans le bois de la Grille, classé depuis 2011 réserve naturelle. Le plan de gestion de ce dernier prévoit, entre autres, le déplacement de la place de pique-nique existante, trop proche des prairies sèches riches en espèces protégées. Ce projet répond donc parfaitement à cette mesure. Le bois de la Grille se trouve ainsi libéré d'une pression humaine excessive.

Cet espace de détente et de loisirs se concentre autour de la prairie et du ponton d'accès au Rhône. Ainsi ce projet répond aux attentes de la population et apporte une plus-value écologique pour la faune et la flore indigène.

Le projet d'aménagement peut se décrire en six zones bien distinctes :

### **La réorganisation des accès et des stationnements**

La circulation, et le stationnement actuel qui se fait au bord du Rhône et au bord du Nant de l'Avanchet est supprimé pour redonner ces espaces à la nature et aux loisirs. A l'entrée du site, une zone de stationnement de 18 places est aménagée sur le principe d'une prairie renforcée avec un mélange terre-pierre. Hors saison, la végétation peut recoloniser complètement cet espace. Des troncs couchés délimitent la zone de stationnement. Une borne permet aux ayants droit d'avoir accès à la zone piétonne.

Plutôt que des poubelles, il sera réalisé, en amont de la borne d'accès à la zone piétonne, une déchetterie enterrée qui desservira l'entier de la zone « Au Moulin ».

Le stationnement privé est réorganisé afin d'éviter son débordement sur l'espace public.

### **L'aménagement des espaces de loisirs**

Les activités humaines se concentrent principalement autour de la prairie. Des espaces sont créés qui regroupent trois tables de pique-nique, une poubelle et un grill. Pour résister à un fort piétinement, des gazons fleuris maigres sont mis en place dans un mélange terre-pierre d'une granulométrie plus fine que celle utilisée pour les places de stationnement. Une banquette surplombant la prairie offre une belle vue sur le Rhône et permet de s'y reposer.

Le sport est aussi présent au bord du Rhône. Non pas pour les enfants qui s'inventeront des jeux dans la prairie mais pour les adultes et les adolescents. Du mobilier de fitness complète l'offre de l'espace de loisirs à l'emplacement de l'ancien parking.

### **La création d'un étang**

Grâce à la résurgence d'une nappe d'eau de bonne qualité, il est possible de recréer l'étang du Moulin qui existait autrefois. Il se divise en deux parties. L'une récréative et ouverte sur la prairie. L'autre aménagée en biotope et abritera une faune et une flore spécifique. A sa sortie, l'eau rejoint le canal existant. Le mur de ce dernier, sur lequel poussent des mousses et des fleurs sauvages est conservé. Le canal quant à lui est ouvert et devient partie intégrante du chemin. L'eau coule dans un chenal plus large et légèrement creusé.

### **L'aménagement de la zone d'amarrage et d'accès au Rhône**

Situé à l'emplacement du ponton existant, cet espace est aménagé de façon à créer une ambiance favorable à diverses activités ; s'allonger face au Rhône, pêcher et autres sports nautiques. Ce ponton mettra également en valeur les vestiges d'un mur arc-bouté.

Un embarcadère pour les bateaux du Rhône est aménagé sur un ponton flottant invitant les promeneurs à une croisière à la découverte des berges sauvages où nichent divers oiseaux et autres animaux. Cette construction sert également pour l'amarrage des barques, regroupées en un même lieu.

### **La renaturation des lisières**

La transition entre la forêt et la grande prairie est marquée par la création d'une lisière étagée, en coordination avec la DGNP. Le projet prévoit l'abattage des robiniers, leur dessouchage et la plantation d'une lisière offrant toutes les strates végétales favorables à la faune et à la flore locales. En bordure de lisière, on crée des zones refuge, ce sont des prairies riches en espèces et fauchées qu'une fois par année.

### **La valorisation des rives du Rhône**

Les berges du Rhône sont reprofilées apportant un bénéfice écologique important. En s'appuyant sur les fondations existantes, on installe un jardin aquatique. Il constitue avec l'étang un refuge pour les espèces endémiques. Une nouvelle roselière aquatique est créée à l'endroit le plus opportun, les fondations du mur de l'ancien moulin créant une zone calme favorable aux roseaux. Une protection frontale anti-batillage est mise en place. Un panneau rappelle l'histoire de cet emplacement et la présence du moulin. Dans l'axe d'ouverture de la prairie, un belvédère permet d'avoir un point de vue privilégié sur l'eau. Il constitue un autre point important du projet : l'observation rapprochée.

Installations et travaux de préparation	CHF	75'000.00
Réorganisation des stationnements et accès	CHF	275'000.00
Aménagement des espaces de loisirs	CHF	131'500.00
Création de l'étang	CHF	145'000.00
Aménagement de la zone d'amarrage	CHF	348'000.00
Renaturation des lisières arbustives	CHF	51'000.00
Valorisation des rives du Rhône	CHF	180'000.00
Création d'une déchetterie enterrée	CHF	100'000.00
Divers et imprévus 5%	CHF	60'000.00
Honoraires	CHF	137'000.00
Total HT	CHF	1'502'500.00
TVA 8 % s/CHF 1'502'500.00	CHF	120'200.00

---

<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>1'623'000.00</b>
--------------------------	------------	---------------------

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Thierry APOTHELOZ  
Conseiller administratif

Vernier, le 8 avril 2013

**DA 330 - 13.04**

## **Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

### **CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT « AU MOULIN » D'UN ESPACE DE DÉTENTE ET DE LOISIRS AU BORD DU RHÔNE**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de protéger le Bois de la Grille de ses pressions humaines et d'offrir à la population un espace de détente et de loisirs tout en valorisant les rives du Rhône en y apportant une plus-value écologique ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

#### **décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'623'000.-- destiné à la réalisation d'un espace de détente et de loisirs tout en valorisant les rives du Rhône en y apportant une plus-value écologique ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'623'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 1'623'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 33.331 de 2014 à 2033.